

Le meurtrier du capitaine Brière condamné pour des seringues

Malgré son jeune âge (23 ans) et son allure d'adolescent, Alexandre Baudry s'est présenté lundi, dans le box du tribunal correctionnel avec un très lourd passé judiciaire. Meurtrier du capitaine Brière à La Grave de Peille en octobre 2012, condamné en février par la Cour d'assises des Alpes-Maritimes à trente ans de réclusion dont vingt ans incompressibles (il a fait appel), Baudry comparait à nouveau pour un problème au parloir de la maison d'arrêt survenu en novembre dernier.

Lors d'une visite, son père a tenté de lui fournir quatre seringues stériles, un paquet de chewing-gum et du parfum. « *C'était pas pour moi* », explique Alexandre Baudry. « *Je ne pensais pas*

aux conséquences. J'ai l'impression qu'il était menacé », précise son père.

« *Ce sont des seringues destinées à la musculation, non à la consommation de drogue*, rappelle leur avocat Me Guillaume Carré. *Alexandre subit des pressions. Il a agi par procuration.* »

La première sanction, prononcée par l'administration pénitentiaire a été immédiate : son père a été privé de parloirs pendant plusieurs mois. Le tribunal a suivi les réquisitions en condamnant le père à deux mois de prison avec sursis et deux mois ferme à son fils Alexandre. Une septième condamnation à son casier, presque anecdotique au regard de son passé judiciaire déjà fourni.

C.P.